

6085



**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'ASIE OCCIDENTALE**

RAPPORT SUR LA NEUVIÈME SESSION

8-12 mai 1982

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 1982**

SUPPLÉMENT N° 12

82-2257

NATIONS UNIES

New York, 1982

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.
La simple mention d'une cote dans un texte indique qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1982/22
E/ECWA/157/Rev.1

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragaphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	1
 <u>Chapitres</u>		
I. QUESTIONS APPELANT UNE ACTION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTEES A SON ATTENTION	2	2
II. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA SEPTIEME SESSION	3-16	7
A. Activités des organes subsidiaires	3	7
B. Autres activités	4	7
C. Relations avec les institutions spécialisées et d'autres organisations	5-16	7
III. NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION	17-111	10
A. Participants à la session et organisation des travaux	17-24	10
B. Ordre du jour	25	11
C. Compte rendu des débats	26-110	13
D. Programme de travail et priorités, 1982-1983 . .	111	37
IV. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA NEUVIEME SESSION		38
 ANNEXES		
I. INCIDENCES FINANCIERES DES RESOLUTIONS ADOPTEES LORS DE LA SESSION		44
II. LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS A LA COMMISSION A SA NEUVIEME SESSION		45
III. PUBLICATIONS ET PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIES AU COURS DE LA PERIODE A L'EXAMEN		49



INTRODUCTION

1. Le présent rapport porte sur la période qui s'est écoulée depuis la huitième session. Il a été adopté par la Commission à sa huitième séance, tenue le 12 mai 1982, tel qu'il avait été modifié durant les débats.

I. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE
ET SOCIAL OU PORTEES A SON ATTENTION

2. A sa huitième séance, tenue le 12 mai 1982, la Commission a décidé de porter les résolutions suivantes à l'attention du Conseil économique et social:

107(IX) Assistance internationale aux régions de la République démocratique populaire du Yémen victimes d'inondations^{1/}

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Notant avec un vif regret les pertes considérables en vies humaines et en biens et la destruction des infrastructures économiques et sociales du fait de trois inondations consécutives en 1981 et 1982 dans les six gouvernorats de la République démocratique populaire du Yémen,

Ayant entendu la déclaration du représentant de la République démocratique populaire du Yémen sur les efforts du Gouvernement de la République démocratique populaire du Yémen pour faire face au sinistre, et ayant pris note du rapport du représentant du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO),

Prenant note avec satisfaction de l'assistance que les Etats membres de la Commission et d'autres pays, ainsi que les organisations internationales du système des Nations Unies et d'autres organisations nationales ont immédiatement fournie, en faisant parvenir des secours aux victimes des zones sinistrées par les eaux,

Notant en outre avec satisfaction la résolution du Conseil économique et social, en date du 28 avril 1982, par laquelle le Conseil économique et social prie instamment tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales et régionales ainsi que les organismes volontaires de participer aux opérations de secours et d'apporter leur appui et leur aide aux programmes de relèvement et de reconstruction des zones sinistrées par les eaux,

Profondément préoccupée par le fait que, malgré les secours immédiats qui lui sont parvenus jusqu'à maintenant, l'ampleur des dégâts provoqués par les inondations et des besoins nécessaires à la reconstruction et au relèvement ont placé le Gouvernement de la République démocratique populaire du Yémen en face de sérieuses difficultés économiques,

^{1/} Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 93 à 96 ci-après.

Considérant que la République démocratique populaire du Yémen, étant un des pays les moins avancés, ne peut supporter le fardeau toujours plus lourd que constituent l'approvisionnement rapide et adéquate en nourriture et en abri au grand nombre de sans-logis et les mesures pour favoriser le relèvement et la reconstruction des zones sinistrées,

Considérant également que l'amplitude de la catastrophe est telle que les efforts et les perspectives de développement de la République démocratique populaire du Yémen ont été fortement compromis,

1. Appuie vigoureusement les dispositions de la résolution du Conseil économique et social et prie instamment la communauté internationale d'intensifier ses efforts pour leur rapide application;

2. Prie le Conseil économique et social d'adopter une résolution demandant la création urgente d'un programme de secours y compris la création d'un fonds spécial pour le relèvement et la reconstruction des régions de la République démocratique populaire du Yémen victimes d'inondations, conformément aux dispositions du nouveau programme substantiel d'action favorisant les pays les moins avancés;

3. Adresse un appel urgent aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, aux Etats membres de la Commission, pour exécuter rapidement et faciliter la création et la mise en oeuvre urgentes du programme de secours et pour contribuer généreusement au fonds spécial qui leur est proposé;

4. Prie le Secrétaire exécutif de veiller à l'application de cette résolution et de présenter un rapport à la dixième session de la Commission.

7ème séance

11 mai 1982

114 (IX) Le Plan à moyen terme de la CEAO
pour la période 1984-1989^{1/}

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant la résolution 32/197 de l'Assemblée générale relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, en particulier ses dispositions en ce qui concerne le rôle des commissions régionales pour faciliter la coordination au niveau régional et les tâches et responsabilités qui leur sont dévolues lors de la planification et de l'examen du programme,

Rappelant en outre la résolution 36/228 de l'Assemblée générale du 18 décembre 1981 relative à la planification du Programme, en particulier, sa section A,

Consciente de la résolution 1981/64 du Conseil économique et social du 23 juillet 1981 qui lance un appel à tous les organismes, toutes les organisations et tous les organes du système des Nations Unies pour mettre en pratique la Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement comme cadre de la politique à suivre dans la formulation et l'exécution de leurs programmes de travail et leurs plans à moyen terme,

Rappelant également sa résolution 56(V) relative à la définition des objectifs de développement à long terme et à la stratégie de développement régional et sa résolution 84(VII) du 23 avril 1980 par laquelle elle créait un Comité spécial intergouvernemental d'experts en vue, notamment, de conseiller la Commission en ce qui concerne les dispositions institutionnelles, y compris la création d'organismes techniques pour l'application effective du Plan à moyen terme pour la période 1984-1989,

1. Souligne la nécessité de s'assurer que les processus de planification et d'examen du programme de la Commission reflètent plus pleinement et de manière plus consistante les priorités et les besoins du développement des Etats membres de la Commission;

2. Adopte le rapport du Comité spécial intergouvernemental d'experts sur le Plan à moyen terme et les recommandations qu'il contient^{2/};

3. Fait sien, dans ce contexte, le Plan à moyen terme de la Commission pour la période 1984-1989^{3/};

^{1/} Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter au paragraphe 53 ci-après.

^{2/} E/ECWA/142/Rev.1.

^{3/} E/ECWA/142/Add.1.

4. Recommande au Conseil économique et social de créer un Comité permanent pour le Programme, composé de tous les pays membres de la Commission, comme organe subsidiaire principal de la Commission, pour l'aider dans l'exercice de ses responsabilités pour la planification et l'examen du programme;

5. Recommande en outre que le mandat du Comité permanent se présente comme suit:

(a) Le Comité agira comme organe subsidiaire principal de la Commission pour l'examen, la planification, la programmation, l'évaluation et la coordination;

(b) Le Comité

(i) Examinera les programmes de la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie occidentale, tels qu'ils sont définis dans le Plan à moyen terme;

(ii) Examinera l'ensemble du (des) programme(s) de travail de la Commission en tenant compte de la disponibilité des ressources;

(iii) Recommandera un ordre de priorités parmi les programmes et sous-programmes de la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie occidentale tels qu'ils sont définis dans le Plan à moyen terme;

(iv) Guidera le Secrétaire exécutif pour préparer le programme;

(v) Recommandera les principes à suivre aux organismes du système des Nations Unies chargés de maintenir les programmes et les activités de la région en tenant compte de leurs fonctions respectives et de leurs responsabilités et de la nécessité de faire preuve de cohérence et de coordonner leurs efforts;

(vi) Examinera et mettra au point des procédures d'évaluation et leur utilisation en améliorant la préparation du programme et en l'appliquant;

(c) Le Comité en assumant ses responsabilités,

Examinera le programme de la Commission dans son ensemble ou comme il conviendra, secteur par secteur, et pourra à cette fin convoquer des réunions ad hoc sur un sujet ou un autre, et

Aidera la Commission à réaliser la compatibilité et la complémentarité de son programme de travail avec ceux d'autres organisations intergouvernementales régionales de la région;

(d) Le Comité se réunira tous les ans avant la session ordinaire de la Commission et chaque fois qu'il le jugera nécessaire afin de remplir pleinement ses responsabilités. A cette fin, il pourra inviter les organes des Nations Unies, les institutions et les organisations régionales à participer à ses réunions;

(e) Le Comité sera guidé comme il convient par les rapports du Comité du programme et de la coordination et par les rapports pertinents des autres organes des Nations Unies;

6. Prie le Secrétaire exécutif de consulter les responsables des organes et organismes des Nations Unies chargés de maintenir les programmes de la région en vue de renforcer les mesures visant à améliorer la coopération et la coordination des activités exécutées ou parrainées par le système des Nations Unies dans la région, en particulier dans le cadre de la préparation des programmes de travail et des plans à moyen terme respectifs des organes qui sont engagés à les réaliser;

7. Prie également le Secrétaire exécutif de faire rapport à la Commission lors de sa dixième session sur l'application de cette résolution.

8ème séance

12 mai 1982

II. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA HUITIEME SESSION

A. Activités des organes subsidiaires

3. La Commission n'a pas encore créé d'organes subsidiaires.

B. Autres activités

4. En ce qui concerne les activités de la Commission, il convient de se référer aux documents E/ECWA/138, E/ECWA/138/Add.1, E/ECWA/138/Add.2, E/ECWA/139, E/ECWA/139/Add.1, E/ECWA/140, E/ECWA/141, E/ECWA/142, E/ECWA/142/Rev.1, E/ECWA/142/Add.1 et E/ECWA/155.

C. Relations avec les institutions spécialisées et d'autres organisations

5. En organisant et en exécutant ses activités, le secrétariat a continué à coopérer étroitement avec diverses institutions spécialisées et d'autres organisations des Nations Unies tels que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), l'ONUDI, la CNUCED, la FAO, et le PNUE, qui lui ont apporté leur concours.

6. Dans le domaine de l'industrie et dans le cadre de l'accord conclu avec l'ONUDI, la Division mixte CEAO/ONUDI de l'industrie a poursuivi ses travaux sur le programme d'études approfondies par pays en étroite collaboration avec l'ONUDI, qui l'a aidée à publier les études sur l'Iraq, la Jordanie et la République arabe syrienne, et à préparer l'étude approfondie sur le développement industriel du Koweït et ses perspectives d'avenir. Pendant la période considérée, l'ONUDI a également parrainé une réunion d'un groupe d'experts sur l'industrie pétrochimique dans la région de la CEAO et une réunion d'un groupe d'experts sur l'identification de projets de coopération régionale en matière d'industries des biens d'équipement et de machines-outils, qui se sont tenues à Vienne, du 9 au 12 juin 1981 et du 15 au 19 juin 1981, respectivement.

7. Pour ce qui est de l'agriculture et dans le cadre de l'accord conclu avec la FAO au sujet de la Division mixte CEAO/FAO de l'agriculture, la Commission a coopéré avec la FAO dans les domaines de la planification régionale intégrée, de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources agricoles et du développement rural. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, une mission de préparation commune du projet a été envoyée en République arabe du Yémen et en République démocratique populaire du Yémen en ce qui concerne l'emménagement des céréales et leur distribution. La Commission a organisé une réunion d'experts, avec le concours de la FAO, sur la gestion, la conservation et la mise en valeur des ressources agricoles. Cette réunion

s'est tenue à Damas, du 9 au 15 mai 1981. Pour ce qui est du développement rural, la CEAO a tenu des consultations avec la FAO sur la coopération et l'intégration des programmes de travail, et a contribué à une mission interinstitutions parrainée par la FAO sur les stratégies et les politiques de développement rural en Jordanie.

8. Pendant la période considérée, le PNUÉ a continué à apporter un concours financier à la Commission pour appuyer le fonctionnement du Groupe de coordination pour les questions d'environnement du secrétariat.

9. Pendant l'année écoulée, le secrétariat a continué de s'occuper, en étroite collaboration avec le Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires, des questions touchant certains groupes de population tels que les personnes handicapées, les femmes, les jeunes et les personnes âgées.

10. Les liens avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ont été renforcés par la suite de l'affectation à la Commission de deux postes d'administrateur l'année précédente, permettant ainsi une coordination plus étroite des programmes de travail de la Commission du Centre Habitat.

11. Le secrétariat de la CEAO a continué à resserrer ses liens avec le FNUAP. Le Fonds a contribué à la mise en oeuvre du programme de la Commission en matière de population, dont il assure en grande partie le financement. La Commission exécute aussi plusieurs projets de coopération technique financés par le FNUAP.

12. La Commission a coopéré étroitement avec la CNUCED en ce qui concerne l'élaboration d'un nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés et la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris du 1er au 14 septembre 1981. La participation de la CEAO a consisté à organiser des consultations avec deux des pays les moins avancés membres de la CEAO, à les aider à préparer leurs exposés, à participer à des réunions d'étude et autres et à organiser des réunions d'information à l'intention du personnel de la CNUCED engagé dans cette opération. La coopération avec la CNUCED se poursuivra, en particulier en ce qui concerne la préparation par la Commission d'un projet de programme d'activités consolidé relatif aux pays les moins avancés membres de la CEAO pour la période 1982-1983, conformément au nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés. Des consultations ont également eu lieu avec la CNUCED au sujet de la réunion du Groupe d'experts de la CEAO sur les formes possibles de coopération et d'intégration économiques, qui s'est tenue à Beyrouth, du 14 au 18 décembre 1981, et pour laquelle la CNUCED a effectué une étude sur les formes possibles d'intégration économique fondée sur l'expérience des autres groupes régionaux et une étude sur la coopération entre les organisations commerciales d'Etat des pays arabes.

13. Conformément à l'accord conclu avec le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, le secrétariat a maintenu une coopération et des consultations étroites avec le Centre pour formuler et mettre en oeuvre le programme de la Commission dans ce domaine.

14. Dans le domaine des ressources naturelles, le secrétariat a maintenu des relations de travail étroites avec le Siège de l'ONU, en particulier, avec le Département des affaires économiques et sociales internationales. Une coopération et une coordination constantes et intensives ont également été entretenues avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi du 10 au 21 août 1981, à laquelle la CEAO a participé activement. Des contacts ont été maintenus avec le secrétariat de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ainsi qu'avec le secrétariat de la Conférence sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

15. Dans le domaine de la science et de la technique, le secrétariat a approfondi ses relations avec plusieurs organismes comme le PNUE, la CNUCED et le PNUD qui ont participé activement au Séminaire de la CEAO sur les politiques des Etats arabes en matière de technologie. Le Séminaire était également parrainé par l'UNESCO, et s'est tenu au Siège de l'UNESCO, à Paris, du 14 au 18 décembre 1981. Durant l'année écoulée, le secrétariat a renforcé ses liens avec le Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement qui fournit un appui financier au Programme de formation régional de la CEAO pour le développement des capacités technologiques industrielles dans le secteur des industries basées sur le pétrole. Pendant tout le temps qu'a duré la mise en oeuvre du programme de travail, le secrétariat a maintenu des liens étroits avec le Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement.

16. Comme la Commission joue le rôle d'agent d'exécution de nombreux projets régionaux de coopération, ses relations avec le PNUD se sont renforcées durant toute la période à l'examen.

III. NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION

A. Participants à la session et organisation des travaux

17. La neuvième session de la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) s'est tenue à l'Hôtel Mansour Melia, à Bagdad, en République d'Iraq, du 8 au 12 mai 1982. Huit séances ont été consacrées à ses délibérations.

18. Les représentants des Etats membres suivants ont participé à la session^{1/} : Arabie saoudite, Bahrein, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Organisation de libération de la Palestine, Qatar, Yémen et Yémen démocratique.

19. Des représentants des organes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ont assisté à la session en qualité d'observateurs: Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe; Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires (Département des affaires économiques et sociales internationales); Centre d'information des Nations Unies; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Organisation internationale du travail; Programme des Nations Unies pour le développement; Programme des Nations Unies pour l'environnement; Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (New York); Union internationale des télécommunications.

20. Les organisations régionales et intergouvernementales suivantes ont participé à la session en qualité d'observateurs: Centre arabe d'études des zones arides et des terres sèches; Communauté européenne; Fédération syndicale mondiale; Institut arabe pour la formation et la recherche dans le domaine des statistiques; Ligue des Etats arabes; Organisation arabe de normalisation et de métrologie; Organisation arabe du travail; Organisation arabe pour le développement industriel; Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole; Union arabe des télécommunications.

21. La Commission a adopté les propositions relatives à l'organisation de ses travaux (document E/ECWA/136) et a chargé son Président, en consultation avec le Secrétaire exécutif, d'établir le calendrier des réunions et l'ordre dans lequel les points à l'ordre du jour seraient examinés.

^{1/} Les noms des participants à la session figurent dans le document E/ECWA/INF.31/Re.1.

22. En vertu de l'article 4 de son mandat, la Commission a invité les représentants des pays suivants à participer à titre consultatif aux travaux de la neuvième session: Allemagne, République fédérale d'; Argentine; Autriche; Belgique; Canada; Danemark; Etats-Unis d'Amérique; France; Hongrie; Inde; Italie; Lybie; Maroc; Pays-Bas; République démocratique allemande; Royaume-Uni de Grande Bretagne et l'Irlande du Nord; Tunisie; et l'Union des Républiques soviétiques socialistes. La Suisse a également participé aux réunions à ce titre.

23. A sa deuxième séance, la Commission a élu à l'unanimité M. Thamer Razuki, ministre des Finances et ministre par intérim de la planification de la République d'Iraq, Président; M. Khaled Jumblatt, ministre de l'économie et du commerce de la République libanaise et M. Yassin Said Na'aman, vice-ministre de la planification de la République démocratique populaire du Yémen, Vice-Président; M. Ahmed Salim Ahmed, membre de la délégation du Qatar, Rapporteur de la session.

24. Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire de la Commission, les membres du bureau de la Commission ont examiné les pouvoirs des délégués à la session et les ont trouvés en bonne et due forme.

B. Ordre du jour

25. A sa deuxième séance, après avoir accepté d'ajouter un nouveau point intitulé "Etude des conséquences de la catastrophe naturelle survenue au Yémen démocratique par suite de pluies torrentielles" à la suite du point 7 dans le document E/ECWA/135, la Commission a adopté l'ordre du jour ci-après:

1. Ouverture de la session
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour (E/ECWA/135, E/ECWA/135/Add.1)
4. Organisation des travaux (E/ECWA/136)
5. Invitation aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission à participer à titre consultatif aux travaux de la neuvième session de la Commission (E/ECWA/137 et Rev.1 et 2)
6. Rapport sur les activités de la Commission:
 - a) Etat d'avancement de l'exécution du programme de travail (E/ECWA/138, E/ECWA/138/Add.1 et Add.2)
 - b) Suite donnée aux résolutions de la Commission (E/ECWA/139 et Add.1)

- c) Suite donnée à l'application de la résolution 27 (III) de la CEAO relative à l'étude générale de la situation et des possibilités économiques et sociales du peuple arabe de Palestine (E/ECWA/140)
 - d) Suite donnée à l'application de la résolution 28 (III) de la CEAO relative au recensement du peuple arabe de Palestine (E/ECWA/141)
 - e) Contribution régionale à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement (E/ECWA/155)
 - f) Rapport du Comité spécial intergouvernemental d'experts sur le Plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (E/ECWA/142/Rev.1, E/ECWA/142/Add.1)
7. Suite donnée au niveau régional aux travaux des conférences mondiales des Nations Unies et des réunions régionales de la CEAO:
- a) Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (E/ECWA/143)
 - b) Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (E/ECWA/144)
 - c) Réunion d'un groupe d'experts sur les questions de gestion, de conservation et de mise en valeur des ressources agricoles dans la région de la CEAO (E/ECWA/145)
 - d) Conférence sur l'émigration internationale dans le monde arabe (E/ECWA/146)
 - e) Réunion d'un groupe d'experts sur la mise en valeur de l'industrie pétrochimique dans la région de la CEAO (E/ECWA/147)
 - f) Réunion d'un groupe d'experts sur l'identification des projets de coopération régionale dans le domaine des industries de biens d'équipement et de machines-outils (E/ECWA/148)
 - g) Réunion d'un groupe d'experts sur les statistiques de commerce extérieur et les statistiques industrielles (E/ECWA/149)
 - h) Réunion d'un groupe d'experts sur les formes possibles de coopération et d'intégration économiques en Asie occidentale (E/ECWA/150)
 - i) Séminaire relatif aux politiques technologiques en vigueur dans les Etats arabes (E/ECWA/151).
8. Etude des conséquences de la catastrophe naturelle survenue au Yémen démocratique par suite de pluies torrentielles (E/ECWA/156)

9. Situation financière des programmes de la Commission et renforcement du Compte des contributions financières:
 - a) Situation financière des programmes de la Commission (E/ECWA/152 et Add.2)
 - b) Etat du Compte des contributions et renforcement du Compte (E/ECWA/152/Add.1 et 3)
10. Coopération entre pays en développement (E/ECWA/153)
11. Décentralisation des activités économiques et sociales vers les commissions régionales et renforcement de celles-ci (E/ECWA/154)
12. Questions diverses
13. Adoption du rapport de la Commission sur sa neuvième session (E/ECWA/157 et Rev.1).

C. Compte rendu des débats

26. La session a été ouverte par M. Taha Yassine Ramadan, premier vice-ministre de la République d'Iraq qui, au nom du Président de la République d'Iraq, s'est déclaré très heureux d'accueillir la neuvième session de la Commission à Bagdad et a exprimé le voeu que les travaux de la Commission, à son nouveau siège, soient couronnés de succès. Il a déclaré que la détérioration de la situation économique internationale constituait une menace à la paix et à la sécurité internationales. Cette situation était caractérisée par un fossé de plus en plus large entre les pays en développement et les pays industrialisés et par la disparité croissante dans la répartition du revenu mondial et de la puissance économique. Le déséquilibre constituait une grave menace aux futures relations économiques internationales qui devraient être restructurées de manière à garantir les intérêts des pays en développement. Les pays industrialisés devraient prendre des mesures urgentes pour adopter une politique à cet effet et établir de solides relations fondées sur la justice et l'égalité. Il a souligné la nécessité d'adopter une politique nouvelle pour orienter les politiques commerciales internationales, financières et monétaires mondiales dans le but de protéger les intérêts des pays en développement et d'accélérer leur développement économique. L'Iraq était engagé à observer la résolution 34/138 de l'Assemblée générale relative aux négociations économiques globales et était prêt à oeuvrer avec le Groupe des Soixante-Dix-Sept pour son application. Dans le domaine de la coopération économique, l'Iraq avait signé en 1979 et 1980 vingt-deux accords de coopération économique avec les pays d'Asie et d'Afrique et avait fourni aux autres pays en développement une aide financière considérable, qui représentait environ 4 pour cent de son PNB. L'Iraq aurait accordé une aide encore plus importante si la guerre imposée à ce pays depuis septembre 1980 n'était survenue comme un exemple supplémentaire des tentatives de l'impérialisme de bloquer le développement économique dans les pays du Tiers monde.

27. La Conférence du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui s'est tenue à Caracas, au Vénézuéla, en mars 1981, a constitué une étape décisive de l'histoire de la coopération entre les pays en développement. La Septième Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés qui doit avoir lieu en septembre 1982, aboutira sans aucun doute à des résultats positifs d'une portée incalculable sur les relations internationales en général et les relations économiques en particulier. Evoquant les sujets du débat, il a déclaré que la plus haute priorité doit être donnée aux mesures visant à exploiter les capacités disponibles des pays de la région, en particulier en ce qui concerne l'agriculture et l'industrie, et aux mesures susceptibles d'améliorer les qualifications et la productivité. A cet égard, les pays membres devront profiter de l'expertise et des possibilités offertes par le secrétariat de la CEAO. Il a de nouveau accueilli avec satisfaction la relocalisation du siège de la Commission à Bagdad, en réaffirmant que son pays était disposé à faire de son mieux pour faciliter les travaux de la Commission en tant qu'instrument principal de la mise en valeur de la région.

28. M. Fuad Kaed Muhammad, ministre du développement de la République arabe du Yémen et président de la huitième session, a remercié le Gouvernement iraquien de sa généreuse hospitalité et lui a souhaité de réussir dans ses efforts pour faire progresser la justice et le développement. Il a accueilli les participants à la session et a passé en revue les principaux faits qui s'étaient produits dans la région depuis la huitième session à Sana'a. Il a ensuite évoqué la Deuxième Conférence sur le développement international au Yémen, tenue à Sana'a le mois précédent et à laquelle avaient participé les représentants des pays arabes et d'autres pays amis, d'organisations financières arabes et internationales intéressées aux questions de développement économique et social. Il a remercié la CEAO d'avoir aidé à préparer cette conférence et il a exprimé le souhait que la Commission mène à bien ses travaux à son nouveau siège à Bagdad afin qu'elle puisse exécuter le plus efficacement possible les tâches qui lui sont confiées.

29. Le Secrétaire exécutif a donné lecture du message que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Perez de Cuellar, avait adressé à la neuvième session de la Commission et dans lequel il remerciait le Gouvernement iraquien de sa coopération et de son aide généreuse pour faciliter la relocalisation des bureaux du secrétariat de la Commission à Bagdad. Le Secrétaire général ajoutait que les travaux de la Commission connaîtraient un nouvel élan du fait du transfert qui sera le commencement d'une phase nouvelle des services de la CEAO à ses Etats membres. Il a également remercié le Gouvernement libanais de l'hospitalité dont il a fait preuve envers la Commission à son siège temporaire.

30. Le Secrétaire général faisait observer que la crise économique mondiale actuelle pourrait avoir des conséquences extrêmement graves. Des tensions économiques au niveau international pourraient conduire à une aggravation des conflits politiques. Il serait nécessaire que les gouvernements prennent des mesures urgentes et concertées pour renverser cette tendance et utiliser au mieux les capacités et les possibilités qu'offrent les Nations Unies et les commissions régionales en particulier. C'était son espoir le plus sincère que cela aboutirait au succès des négociations globales pour résoudre les problèmes.

fondamentaux de l'économie mondiale. Les problèmes de fond que les négociations étaient appelées à résoudre étaient trop urgents pour que les négociations globales soient constamment reportées. Des retards ne feraient qu'accroître les incertitudes qui réduiraient encore les chances de redressement économique et de changements structurels. Il a souligné l'importance des questions dont la Commission était saisie à cette session, telle que la suite donnée à la Conférence de Paris sur les pays les moins avancés et à la Conférence de Nairobi sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le Secrétaire général faisait l'éloge des travaux accomplis dans le passé par la Commission, en particulier en ce qui concerne la mise en valeur des ressources agricoles, l'identification de domaines de coopération régional en matière d'industries de biens d'équipement et de machines-outils, et du développement de la coopération économique dans la région.

31 Le Secrétaire exécutif de la Commission a ensuite fait une déclaration qu'il a commencée en remerciant M. Taha Yassine Ramadan, premier vice-ministre de la République d'Iraq, qui avait eu l'amabilité d'ouvrir cette session. Il a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement iraquien de son appui constant à la Commission et il a remercié le Gouvernement libanais de l'aide qu'il a fournie à la Commission dans le passé. Il a ensuite passé en revue les événements qui se sont produits dans la région au cours de l'année précédente et il a indiqué que la plupart des problèmes auxquels le monde devait faire face à l'heure actuelle étaient dus à une situation économique mondiale troublée. L'économie mondiale passait par une crise grave qui touchait à la fois les pays développés et les pays en développement, y compris les pays de la région de la CEAO. Cette crise était caractérisée par l'inflation et des taux d'intérêt élevés doublés de stagnation économique et de chômage dans les pays industrialisés. Cette situation était aggravée par les difficultés que rencontraient les pays en développement, en particulier les pays non producteurs de pétrole et les pays les moins avancés pour le financement de leurs importations, en particulier, leurs importations de biens d'équipement nécessaires à leur développement. Les réductions des revenus du pétrole auraient aussi de graves conséquences pour l'évolution potentielle de toute la région. Bien que ces événements toucheraient directement les pays producteurs de pétrole, ils pourraient s'avérer bien plus graves pour les pays non producteurs de pétrole et les pays les moins avancés de la région à cause de la réduction de l'aide financière qu'ils entraînaient.

32. Le Sommet de Cancún s'était réuni l'année précédente dans l'espoir qu'il eût été possible de parvenir à un accord sur une nouvelle série de négociations globales pour déterminer des objectifs à long terme en ce qui concerne un certain nombre de questions vitales telle que l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

33. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies exprimait sa conviction que les commissions régionales devraient constituer les centres des activités des Nations Unies en matière de développement économique et social, d'où le rôle essentiel du secrétariat de la CEAO pour renforcer la coopération régionale et apporter l'appui approprié aux Etats membres qui participent aux négociations internationales.

34. La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en septembre 1981, avait adopté un nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie en cours, marquant encore ainsi une autre étape dans les relations Nord-Sud.

35. Le Secrétaire général passait ensuite en revue les progrès réalisés dans la région au cours de la décennie passée, faisant observer combien il était important que les pays producteurs de pétrole abordent les problèmes liés à la diversification de leurs économies afin qu'ils réduisent leur dépendance du pétrole et créent d'autres activités génératrices de revenus. Il a décrit quelques unes des activités entreprises par la CEAO au cours de l'année précédente et a évoqué brièvement ses plans d'avenir et les politiques qui serviront de base aux priorités de son programme.

36. Il indiquait que les résultats des négociations globales sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international dépendaient de nombreux facteurs et des parties aux négociations. Quelques progrès avaient été réalisés dans le domaine de la coopération économique dans la région de la CEAO. L'application de la Stratégie du développement international et du nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés de la région dépendait dans une grande mesure des efforts de tous les Etats membres sans exception de la Commission. Le secrétariat de la CEAO était bien décidé à contribuer à la mise en oeuvre de la Stratégie et du Programme.

37. Les représentants de la FAO, de l'Organisation du développement industriel arabe, la Communauté européenne, l'ONUDI, la Fédération syndicale mondiale, l'UIT, le BIT, le PNUD, la CNUCED et le Centre des Nations Unies par le développement social et les affaires humanitaires (Département des affaires économiques et sociales internationales) ont fait des déclarations dans lesquelles ils ont remercié la Commission de les avoir invités à la session et ont dit que leurs organisations étaient prêtes à coopérer avec la CEAO, chacune dans son domaine de compétence. Le représentant de l'URSS a également fait une déclaration.

1. Rapport sur les activités de la Commission
(Point 6 de l'ordre du jour)

(a) Progrès réalisés pour l'exécution
du programme de travail

38. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire exécutif a appelé l'attention des participants sur le document E/ECWA/138 (et Add.1 et 2), qui passait en revue les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail en 1981. Il a dit que le programme de travail de la Commission comprenait deux domaines très importants: le domaine de la recherche, des études et des réunions et le domaine de la coopération technique.

39. En ce qui concerne la recherche et les études, le document E/ECWA/138 montrait les différents degrés de réalisation des divers programmes selon le personnel professionnel disponible et les autres facteurs pertinents qui influent sur le travail, bien que l'élément fondamental qui était déterminant dans la plupart des cas pour l'ampleur de l'exécution était le personnel disponible, i.e. le nombre de postes vacants à la Commission. Malgré les postes vacants, le taux de réalisation du programme 1980-1981 était généralement satisfaisant, si l'on tenait compte du nombre de réunions tenues au cours de cette période. Le secrétariat collaborait avec le département pertinent des Nations Unies afin d'apporter une solution à la pénurie de personnel et espérait que ses efforts seraient fructueux au cours de l'année 1982.

40. En ce qui concerne la coopération technique, le Secrétaire exécutif a indiqué que le niveau des réalisations en 1981 était comparable à celui de 1980. Dans le courant de l'année, les travaux avaient commencé sur le projet intitulé "Programme de formation régionale pour le développement des capacités technologiques industrielles dans le secteur des industries basées sur le pétrole", projet conçu par le PNUD, et les travaux préparatoires à la création de l'Institut arabe pour les études bancaires et financières avaient progressé de façon considérable.

41. Un représentant a fait l'éloge de l'action de la CEAO pour mener à bien les projets du PNUD que les Etats membres avaient demandés, et surtout du fait que le PNUD devait déterminer les chiffres estimatifs du coût de la planification dans son pays le mois prochain. Il a donné son appui au projet de création d'un institut régional de formation bancaire et financière, un projet réellement valable qui servirait les économies nationales des Etats membres.

42. Un autre représentant a fait remarquer que son pays avait reçu des plans de programmes de formation trop tard dans la plupart des cas pour qu'un profit quelconque puisse être retiré des cours offerts.

43. Le Secrétaire exécutif a fait quelques observations sur la création d'un institut de formation bancaire. Il a déclaré que la CEAO avait reçu des fonds pour étudier le projet du PNUD, du Fonds monétaire arabe et d'autres sources. Aussitôt que les travaux préliminaires seraient terminés, le projet atteindrait une phase intégrée, rendant l'obtention de fonds du PNUD possible pour son exécution. Si cela s'avérait nécessaire, la question serait présentée à l'étude des Etats membres lors de la prochaine session. Enfin, la CEAO était prête à coopérer avec les institutions spécialisées, tel que le BIT sur les questions relatives à la formation.

(b) Suite donnée aux résolutions de la Commission

44. Le secrétariat a présenté les documents E/ECWA/139 et E/ECWA/139/Add.1 qui contenaient un bref aperçu des mesures prises en vue de l'application des résolutions que la Commission a adoptées lors de sa huitième session et d'autres sessions précédentes. Au cours de son étude des tentatives des Nations Unies pour améliorer les conditions de travail à la CEAO, le Secrétaire exécutif a évoqué l'intérêt profond exprimé par le Secrétaire général des Nations Unies en ce qui concerne la nécessité de créer une école internationale à Bagdad. Il a déclaré qu'il partageait pleinement cet intérêt. La création de cette école serait en effet un facteur fondamental de stabilité du personnel du secrétariat. Il a dit qu'il donnerait la priorité voulue à cette question et que, dans un proche avenir, il tiendrait une série de consultations avec les autorités compétentes des Etats membres et des Nations Unies afin d'obtenir les facilités et les conditions requises à la réalisation du projet d'école dès que possible. Il a exprimé l'espoir qu'une réponse positive ne se fera pas attendre de telle sorte que l'école puisse s'ouvrir au début de la prochaine année scolaire.

45. Le représentant de l'Iraq a donné un certain nombre de clarifications au sujet des mesures que le Gouvernement iraquien a prises pour faciliter le transfert de la Commission à son siège permanent à Bagdad. Il a dit que le siège temporaire avait été équipé et préparé et qu'il était prêt à être utilisé. Le siège permanent était l'un des projets que le Gouvernement iraquien s'était assidûment efforcé de terminer comme il convenait au moment voulu. Le Secrétaire exécutif a observé que le Gouvernement iraquien avait fait tout son possible et avait mis à la disposition de la CEAO toutes les facilités nécessaires pour mettre en place le siège de la CEAO, en accord avec le Secrétariat des Nations Unies, et la Commission une fois encore exprimait sa gratitude au Gouvernement iraquien. Il a déclaré que le niveau de l'enseignement donné à l'école internationale devait être comparable aux niveaux des autres écoles internationales à New York, Genève et Vienne. Il a dit que l'expert chargé de préparer le plan d'études était venu deux fois à Bagdad pour des consultations à ce sujet.

46. Les Emirats arabes unis, le Liban et le Yémen ont présenté un projet de résolution sur ce sujet (E/ECWA/IX/L.4). La Commission a adopté la résolution à l'unanimité. (Pour le texte de la résolution, voir chapitre IV, résolution 110 (IX)).

(c) Suite donnée à l'application de la résolution 27 (III) de la CEAO relative à l'étude générale de la situation économique et sociale et du potentiel du peuple arabe de Palestine

47. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/140 contenant un bref aperçu des activités qu'il avait entreprises à la suite de l'adoption par la Commission de la résolution 88 (VIII) conformément à la résolution 27 (III). Le Secrétaire exécutif a dit que cette résolution avait fait l'objet de longues discussions au sein de la CEAO. Au cours de plusieurs réunions précédentes, la Commission avait déjà présenté un compte rendu détaillé des mesures prises à cet égard et avait expliqué les difficultés rencontrées pour terminer cette étude. Il avait finalement été convenu que "Team International", une société d'expertise en ingénierie et en gestion, terminerait l'étude en six étapes pendant une période de 16 mois. Toutefois, le groupe de travail responsable de l'exécution de l'étude avait récemment demandé que la période soit prolongée de six mois. La CEAO n'y voyait pas d'objection, dans la mesure où l'Organisation de libération de la Palestine était d'accord. Le représentant de l'OLP a répondu que, dans les circonstances actuelles, son organisation n'avait pas d'objection à la prolongation.

48. Le projet de résolution E/ECWA/IX/L.2, parrainé par l'Arabie saoudite, l'Iraq, la Jordanie, le Qatar et le Yémen démocratique, avait été présenté à la Commission qui l'a adopté à l'unanimité. (Pour le texte de la résolution, voir chapitre IV, résolution 108 (IX)).

49. Le représentant de l'OLP a dit que la participation de son organisation à la session revêtait une importance particulière étant donné les circonstances dans lesquelles se trouvait le peuple palestinien dans les territoires occupés par suite de leur prise de position héroïque et sans précédent, leurs soulèvements continuels, leur rejet de l'occupation israélienne et de la soi-disant autonomie et leur persistance à exiger leur droit de retour à leur terre, à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine et malgré l'agression constante dont il faisait l'objet (à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des territoires occupés). Il a remercié le secrétariat des soins qu'il a apportés à mener l'étude à bonne fin, et le Gouvernement du Qatar d'avoir contribué à son financement.

(d) Suite donnée à l'application de la résolution 28 (III) de la CEAO relative au recensement du peuple arabe palestinien

50. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/141 sur ce sujet. Le Secrétaire exécutif a souligné que la CEAO avait, en effet, pris un nombre important de mesures et avait proposé les trois alternatives suivantes à l'OLP pour qu'elle en choisisse une qu'elle estimerait la plus susceptible d'être appliquée lorsque les fonds nécessaires seront accordés:

- (i) La Commission économique pour l'Asie occidentale continuera d'assumer ses responsabilités pour ce qui est d'effectuer le recensement, et l'OLP devra aider à déjouer les tentatives faisant obstacle à l'obtention des renseignements provenant des pays arabes qui avaient effectué des recensements de population. Si tel était le cas, les travaux seraient exécutés soit sur la base de l'accord obtenu auparavant en ce qui concerne la répartition des tâches avec le Bureau central palestinien des statistiques soit sur la base selon laquelle la CEAO rassemblerait les renseignements sur les Palestiniens quelque soit leur lieu de résidence.
- (ii) L'OLP rassemblerait les données statistiques sur la base des directives techniques agréées par la Commission. Ces données seraient alors transmises à la Commission qui les mettrait sous leur forme finale.
- (iii) L'OLP assumerait la responsabilité de l'exécution du projet et s'aiderait de l'expertise technique disponible au sein de la Commission, comme le fait tout autre Etat membre. Si cette alternative devait être adoptée, il a été estimé que \$ 50 000 seraient nécessaires pour couvrir les dépenses en conseils techniques obtenus hors de la Commission, en plus des services que celle-ci fournirait gratuitement.

L'OLP avait choisi la troisième alternative selon laquelle l'OLP (le Bureau central palestinien des statistiques) prendrait la responsabilité de l'exécution du projet de recensement.

51. Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine a confirmé ce qu'a déclaré le Secrétaire exécutif.

52. Le projet de résolution E/ECWA/IX/L.3 sur le recensement du peuple arabe de Palestine, parrainé par l'Iraq, le Qatar, la République arabe du Yémen et le Yémen Démocratique a été présenté à la Commission qui l'a adopté à l'unanimité. (Pour le texte de la résolution, voir chapitre IV, résolution 109 (IX)).

(e) Participation régionale à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement

53. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/155 exposant la situation à cet égard dans la région dans le contexte des Nations Unies. A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale avait décidé d'organiser en 1982, conformément à la résolution 33/52, une Assemblée mondiale sur le vieillissement. L'Assemblée devait se réunir à Vienne, en juin 1982. Le document contenait une brève analyse des tendances en ce qui concerne le vieillissement dans la région de la CEAO et des diverses questions de développement et humanitaires qui se posaient à cette partie de la population. Il contenait aussi des directives et des recommandations concernant la participation régionale à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement dont il serait tenu compte lors de l'élaboration

du Plan international d'action en faveur des vieillards qui devait être adopté par l'Assemblée. Les directives et recommandations se limitaient à un certain nombre de questions telles que la recherche, le rassemblement de données, l'aide aux vieillards palestiniens, la relation entre les vieillards et le développement, l'hygiène, et ses effets sur les vieillards, les plans de sécurité sociale, l'enseignement, la famille, l'aide sociale, le logement, l'aménagement urbain et les traitements en institutions.

54. Les Emirats arabes unis, Oman et le Yémen ont présenté un projet de résolution sur ce sujet (E/ECWA/IX/L.5). La Commission l'a adopté à l'unanimité. (Pour le texte de la résolution, voir chapitre IV, résolution 111 (IX)).

(f) Rapport du Comité spécial intergouvernemental d'experts sur le Plan à moyen terme

55. Le secrétariat a présenté les documents E/ECWA/142 et E/ECWA/142/Add.1. Le Président du Comité spécial a présenté le rapport du Comité qui s'est réuni du 9 au 12 mai 1982 (E/ECWA/142/Rev.1) et le projet de résolution E/ECWA/IX/L.8 sur le Plan à moyen terme pour la période 1984-1989. Après avoir pris note des incidences financières (voir Annexe I), la Commission a adopté à l'unanimité le projet de résolution. Pour le texte de la résolution, voir chapitre IV, résolution 114 (IX).

2. Suite donnée au niveau régional aux conférences mondiales des Nations Unies et aux réunions régionales de la CEAO (point 7 de l'ordre du jour)

56. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point de l'ordre du jour et a donné un bref aperçu des résultats des réunions régionales de la Commission et des conférences internationales des Nations Unies qui pourraient avoir une influence sur les futurs travaux de la Commission.

(a) Conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles et renouvelables d'énergie

57. Le secrétariat a présenté, dans le document E/ECWA/143, un rapport sur cette conférence, tenue à Nairobi du 10 au 21 août 1981. Il contenait un bref compte rendu des recommandations de la Conférence et des propositions de l'action à prendre par le secrétariat de la CEAO pour y donner suite, conformément au Programme d'action de Nairobi. Le rapport se concentrait sur les mesures qui devraient être prises, en particulier dans les pays en développement, pour encourager l'adoption de la technologie nécessaire à la découverte de sources nouvelles et renouvelables d'énergie, à leur développement et à leur exploitation, conformément aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Le rapport traitait des travaux préparatoires dont la CEAO s'était chargée afin de contribuer à assurer le succès de la Conférence, en particulier en ce qui concerne le rassemblement des renseignements sur les activités ayant trait aux sources nouvelles et renouvelables d'énergie et l'aide à l'élaboration des études par pays. Le rapport faisait également mention du fait que la CEAO avait chargé quatre experts hautement qualifiés pour préparer des rapports techniques sur l'énergie solaire, éolienne, de biomasse et géothermique. Ces rapports contenaient des études sur l'état de l'art en ce qui concerne la technologie de l'énergie, l'économie, les aspects sociaux et ceux qui relèvent de l'environnement, les programmes en cours, leurs perspectives dans le monde arabe. La Commission a par la suite publié ces rapports dans un livre intitulé "New and Renewable Energy in the Arab World" (Energie nouvelle et renouvelable dans le monde arabe). Au cours de ses travaux préparatoires pour la Conférence de Nairobi, la Commission a convoqué une réunion régionale à laquelle des experts régionaux et internationaux étaient invités à prendre part aux discussions sur les rapports techniques et les études par pays et à réviser le texte final du rapport régional préparé par la Commission pour le remettre à la Conférence. En outre, la Commission avait organisé un séminaire d'information destiné à éveiller l'intérêt de l'opinion publique arabe sur le sujet en utilisant les moyens modernes de communication afin de permettre aux responsables de la formulation des politiques à mettre en oeuvre en matière d'énergie de prendre davantage en considération les sources nouvelles et renouvelables d'énergie lorsqu'ils établissent les bilans d'énergie.

58. Un certain nombre de représentants des Etats membres ont fait l'éloge de l'action de la Commission et ont prié le secrétariat de continuer ses activités dans ce domaine.

(b) Conférence des Nations Unies sur les
pays les moins avancés

59. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/144, contenant un rapport sur cette Conférence, tenue à Paris, du 1er au 14 septembre 1981. Il comprenait les propositions faites lors de la Conférence sur l'action à prendre par le secrétariat de la CEAO pour y donner suite au niveau régional, conformément au nouveau Programme d'action substantiel (NPAS) adopté par la Conférence. Le rapport faisait état de l'importance de la Conférence qui a constitué la base et les fondements du NPAS pour les années 80. L'un de ses résultats les plus patents était l'identification des principales caractéristiques structurelles des pays les moins avancés, et l'établissement des principaux objectifs du NPAS et des politiques et mesures nationales nécessaires en ce qui concerne l'agriculture, l'alimentation, les ressources humaines, le développement social, les ressources naturelles, l'infrastructure et l'environnement. Il avait également reconnu la nécessité de canaliser l'aide pour soutenir la balance des paiements dans les pays les moins avancés, d'accroître la part d'aide qui leur était destinée, par des prêts "souples" accordés par les institutions multilatérales internationales et de déterminer les moyens d'accorder de l'aide afin de leur permettre de satisfaire leurs besoins fondamentaux en alimentation et en énergie, de faire face à leurs difficultés de balances de paiements et de surmonter les difficultés causées par les catastrophes naturelles. Il était également question des modalités d'application, de contrôle de ces décisions et de suite à leur donner - aux niveaux national, régional et global et des tâches dévolues à la CEAO à l'issue de la Conférence. Les plus importantes de ces tâches étaient les suivantes: aide à la préparation, et à la participation, des réunions des groupes consultatifs pour l'aide au Yémen démocratique et à la République arabe du Yémen; aide à la préparation, et à la participation, des réunions d'étude au niveau national; préparation des statistiques pertinentes et des rapports périodiques comme données dans le processus d'étude globale; collaboration avec la CNUCED pour préparer les derniers renseignements relatifs aux pays les moins avancés dans la région de la CEAO; participation aux réunions du Groupe intergouvernemental des pays les moins avancés, et préparation des réunions d'étude globale à mi-parcours et à la fin de la Décennie.

60. Un représentant a remercié le secrétariat de la CEAO d'aider son pays à préparer l'étude par pays qui a été présentée aux réunions d'étude qui ont eu lieu à Vienne, en mars 1981, et à la réunion ministérielle, qui a eu lieu à Bangkok, en septembre 1981. Son pays espérait que la Commission veillerait à l'exécution des résolutions de cette conférence et du programme pour les années 80 destinés à aider les pays les moins avancés à surmonter leurs problèmes économiques.

61. Un représentant a dit que, malgré les résultats et les résolutions de la Conférence, il faudrait insister sur la coopération économique et technique entre tous les pays en développement. Le secrétariat de la CEAO devrait se concentrer sur la réalisation d'études spécifiques concernant des aspects particuliers de la coopération. Il serait préférable pour la CEAO de concentrer ses efforts sur des activités pratiques, en particulier la formation technique, qui étaient d'une importance capitale pour le développement de ces pays.

62. Un représentant a remercié le secrétariat de la CEAO de donner suite aux résolutions de cette conférence et a fait l'éloge de l'aide que la CEAO a apportée à son pays pour préparer et participer aux réunions d'étude qui s'étaient tenues à Vienne, Genève et Bangkok. Il espérait que la CEAO continuerait à apporter son aide pour donner suite aux résolutions de la Conférence de Paris; puis il a évoqué la Conférence sur le développement qui s'était tenue dans son pays pour discuter et revoir le projet de Deuxième Plan quinquennal de développement du Yémen en tant qu'instrument pratique à l'encouragement de coopération régionale.

(c) Réunion d'un groupe d'experts sur la gestion, la conservation et le développement des ressources agricoles dans la région de la CEAO

63. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/145 contenant un bref aperçu des conclusions de la réunion du Groupe d'experts sur la gestion, la conservation et le développement des ressources agricoles dans la région de la CEAO qui s'était tenue à Damas en collaboration avec la FAO et le Centre arabe d'études des zones arides et des terres sèches (ACSAD). Le document décrivait les mesures qui devraient être prises pour donner suite aux conclusions de cette réunion. Il étudiait également l'action de la Commission dans le domaine des denrées alimentaires et de l'agriculture et exposait les projets d'études et de recherche sur les problèmes et les questions pertinentes. Ces études avaient mené à l'élaboration d'une série de recommandations faites au secrétariat, aux gouvernements et aux organisations internationales pour qu'ils fassent le relevé des ressources agricoles disponibles et délimitent les zones agricoles, afin que des politiques soient adoptées et des lois élaborées sur l'utilisation des ressources et que les institutions pertinentes soient renforcées. Ces recommandations portaient également sur l'enseignement, la recherche, la formation, la communication, la documentation, les médias et la coopération internationale et régionale. Un rapport sur la réunion résumant ses délibérations et discussions avait été publié récemment. Le document examinait aussi certaines activités, telle que la campagne contre la désertification, que le secrétariat avait l'intention de suivre pendant l'exercice biennal 1982-1983.

64. Un représentant a déclaré que les problèmes de désertification et de pâturages étaient d'un intérêt considérable pour son pays. La CEAO était devenue un centre important d'étude de ces questions. Toutefois, à cause du manque d'experts et d'expérience, la coordination entre la CEAO et les autres organisations actives dans ce domaine était essentielle pour éviter le double emploi et le gaspillage. Le Secrétaire exécutif a dit que l'idée était valable et qu'il était impératif de rassembler les experts de ces questions car il y en avait très peu. Il a proposé que les gouvernements fassent connaître leurs vues à cet égard de telle sorte que la Commission et les autres organisations puissent en tenir compte. La campagne contre la désertification méritait davantage d'attention, étant donné son influence directe sur la sécurité alimentaire.

65. Afin d'économiser de l'argent et des efforts, un autre orateur a instamment demandé la coordination totale entre les autres organisations régionales et les organisations de la Ligue arabe engagées dans les mêmes activités. Le représentant du secrétariat a répondu que la CEAO avait des liens de coopération permanents avec à la fois les organisations internationales et celles de la Ligue arabe, telle que l'ACSAD.

66. Un autre représentant a fait observer que les pays arabes coordonnaient leurs efforts; par exemple le Bahreïn et l'Iraq coopéraient dans les domaines de l'agriculture et de la désertification. Il a demandé une étude spéciale sur le reboisement du désert et a invité les Etats membres à profiter de l'expérience acquise par certains pays comme l'Egypte et l'Iraq.

(d) Conférence sur les émigrations internationales dans le monde arabe

67. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/146, contenant un court rapport sur la Conférence qui s'est tenue à Nicosie en mai 1981, et sur l'importance de l'émigration pour le développement arabe. Le rapport montrait que les envois de fonds des travailleurs émigrés vers leurs pays d'origine constituaient un apport important à l'économie de ces pays, qui atteignait environ 40 pour cent du produit national net dans certains cas. Le représentant du secrétariat a déclaré que l'émigration arabe dans les pays de la région ne constituait pas un phénomène d'émigration internationale à proprement parler puisqu'elle aidait à encourager l'intégration économique et socio-culturelle de ces pays. Il ressortait également du rapport qu'il n'était pas surprenant que les travaux de la CEAO sur les questions de population portent essentiellement sur la question de l'émigration et que la Commission ait tenu une conférence importante à ce sujet en coopération avec les organisations régionales et internationales, en particulier, l'Organisation arabe du travail et le Bureau international du travail. La Conférence avait rassemblé des représentants des Etats et des experts régionaux et internationaux et 36 documents de travail avaient été présentés dans les divers domaines de spécialisation. Les études portaient sur divers aspects importants de l'émigration et des ressources régionales en main d'oeuvre. La Commission publiera prochainement ces études dans un livre qui sera une source fondamentale de référence pour les travailleurs dans ce domaine.

68. Plusieurs représentants ont ensuite parlé de l'importance de l'émigration pour le développement international. Un représentant a appelé l'attention des participants de la Commission sur le fait que son pays avait créé un ministère spécial chargé de l'émigration. Il a dit que l'émigration devrait être étudiée sous tous ses aspects: économique, social et politique. Il a ensuite proposé de réunir une autre conférence qui poursuivrait les travaux de la Conférence de Nicosie, à laquelle tous les Etats de la région et leurs experts pourraient participer à l'étude de tous les aspects de l'émigration et créer un climat propice à encourager l'émigration entre ces Etats. Le Secrétaire exécutif a indiqué que la question était aussi importante pour les pays d'origine que pour les pays hôtes et méritait donc d'être considérée au cours des délibérations sur le prochain Plan à moyen terme de la Commission.

69. Un représentant a déclaré que son pays connaissait à l'heure actuelle un mouvement d'émigration au sein des pays de la région de la CEAO et un mouvement d'émigration hors de la région et était donc devenu à la fois un pays d'origine et un pays hôte en ressources main d'oeuvre. Il a demandé que le secrétariat de la Commission organise des conférences sur des sujets spécifiques relatifs à l'émigration, tel que l'exode des cerveaux, et coordonne les politiques des Etats membres afin de réduire les contradictions qui existent dans les lois en vigueur.

70. Un représentant a fait un certain nombre d'observations sur l'émigration de la main d'oeuvre arabe. Il a dit que les transferts de main d'oeuvre entre pays arabes ne pouvaient être considérés comme une émigration véritable dans le sens général du terme, mais qu'ils étaient un mouvement naturel de la main d'oeuvre arabe d'une partie de la terre arabe à une autre, selon les besoins. Il a ensuite parlé de l'exode des cerveaux hors de la terre arabe et a dit que cela représentait le problème fondamental auquel il fallait trouver une solution afin de réduire cette émigration. Il faudrait que les pays de la région offrent de meilleures conditions de travail et augmentent les revenus afin d'assurer la stabilité de leurs populations et, surtout, préserver une force de travail de haute qualité dont la région a besoin pour son développement économique et social.

71. Un autre représentant a dit que le problème du mouvement du travail entre les pays arabes avait été discuté au cours d'un certain nombre de sessions du Conseil économique et social arabe et une résolution avait été adoptée demandant à la Ligue des Etats arabes de prendre contact avec les pays d'origine et les pays hôtes en vue de formuler un projet de convention pour régulariser le mouvement du travail au sein de la terre arabe. Le problème de l'exode arabe des cerveaux avait aussi été discuté et une résolution avait été adoptée demandant à la Ligue de convoquer une réunion rassemblant ses propres experts et ceux de l'UNESCO avec des émigrés afin d'identifier les problèmes qui empêchaient ceux-ci de retourner dans leur différents pays de la région arabe. Un groupe avait été formé au sein de la Ligue pour rassembler des renseignements sur les émigrés. Il a conclu en appelant l'attention de la Commission sur la nécessité de coordonner les efforts de la CEAO et de la Ligue des Etats arabes dans ces domaines de telle sorte que les mêmes problèmes ne soient pas étudiés par plusieurs organes qui pourraient ne pas parvenir aux mêmes conclusions et aux mêmes solutions. Le secrétariat a dit qu'il était prêt à accroître sa coopération avec la Ligue des Etats arabes et les autres institutions qui traitaient de cette importante question.

(e) Réunion d'un groupe d'experts sur le développement de l'industrie pétrochimique dans la région de la CEAO

72. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/147, contenant un bref aperçu de la Réunion du Groupe d'experts sur le développement de l'industrie pétrochimique dans la région de la CEAO, tenue à Vienne en 1981. Le document donnait les grandes lignes des activités entreprises par le secrétariat après cette réunion, y compris la création d'un Comité spécial consultatif sur le développement de l'industrie pétrochimique dans la région de la CEAO. Son mandat était établi de telle sorte qu'il comprenait divers moyens d'aboutir à une coopération efficace entre les institutions régionales, nationales et internationales qui traitent du développement de l'industrie pétrochimique dans les Etats arabes, et où le rôle et les responsabilités des parties intéressées étaient définis. Cela signifiait déterminer l'appui que pouvait donner chaque institution, les moyens nécessaires pour déterminer leurs obligations, dresser une liste de priorités pour les études qu'il avait été décidé de mener à ce stade et dresser un calendrier des activités futures. Le secrétariat avait entrepris, conformément à la Réunion du Groupe d'experts, de prendre des mesures préliminaires pour encourager la création de projets industriels régionaux choisis. Le Secrétaire exécutif a dit que la coopération dans ce domaine entre certaines organisations arabes et internationales avait été utile; la Commission avait préparé plusieurs projets qui étaient prêts à être appliqués et c'était maintenant aux gouvernements de prendre une décision à leur sujet.

73. Un représentant a dit que son pays s'intéressait à cette question parce qu'il produisait des produits chimiques et pétrochimiques. Il a demandé au secrétariat de préparer des études, soit par lui-même, soit en collaboration avec d'autres Etats, pour encourager la commercialisation de ces produits à la fois dans les pays membres et les pays non membres de la Commission. La CEAO doit aussi aider à préparer les études nécessaires à la formation du personnel technique de la région et doit coopérer et coordonner ses activités avec les organisations régionales spécialisées, telles que la Fédération arabe des producteurs d'engrais chimiques et l'Organisation arabe pour le développement agricole. Le représentant du secrétariat a dit que l'étude principale du prochain exercice biennal sera effectuée en collaboration avec les organisations arabes et portera essentiellement sur le complexe pétrochimique orienté principalement vers les marchés arabes. Le secrétariat avait déjà présenté un projet de formation pour les industries pétrochimiques et avait obtenu des fonds du Fonds du Comité des Nations Unies de la science et de la technique au service du développement (UNCSTD) à Vienne. La réalisation de ce projet devrait commencer à la fin de l'année en cours. D'autres projets à l'étude seraient également financés par ce même Fonds.

(f) Réunion d'un groupe d'experts sur l'identification de projets de coopération régionale en matière d'industries de biens d'équipement et de machines-outils

74. Le représentant du secrétariat a présenté le document E/ECWA/148, qui donnait un bref aperçu des débats de la réunion du groupe d'experts sur l'identification des projets de coopération régionale en matière d'industries de biens d'équipement et de machines-outils, qui s'est tenue à Vienne en 1981. Les documents d'information établis par le secrétariat de la CEAO contenaient un certain nombre d'études des recherches effectuées sur les cables de téléphone et d'électricité, les échangeurs électroniques de téléphone, l'équipement téléphonique, les turbines électriques, les générateurs et les transformateurs. Des études avaient également été établies sur le financement du projet, la commercialisation, le développement technologique et la normalisation. Se référant à certains critères primaires et secondaires pour la sélection de projets régionaux, le groupe a demandé que soient créées des industries de fabrication arabe communes régionales pour produire des échangeurs de téléphone électroniques, des transformateurs d'électricité et des cables téléphoniques. Pour donner suite à la réunion de Vienne, la CEAO avait l'intention de tenir des réunions consultatives sur des questions spécifiques, auxquelles des organisations intéressées seraient invitées à participer.

75. Un représentant a parlé du développement des industries pétrochimiques et des raffineries dans la région de la CEAO. Il a proposé que les pays industrialisés ouvrent leurs marchés aux produits pétrochimiques et raffinés de la région et échangent leur technologie avancée pour du pétrole. Pour cela, il faudrait une coordination industrielle totale et l'intégration des industries pétrochimiques et de raffinage dans la région de façon à éviter le double emploi et le gaspillage en capital à forte intensité que ces industries exigeaient. Le Secrétaire exécutif a fait remarquer que la Commission avait essayé d'obtenir les points de vue de différentes parties, telles que l'OPEP et un certain nombre d'organisations arabes et internationales afin de donner suite au projet de façon valable et sérieuse. La Commission essayait de faire coopérer la CEE pour réaliser l'échange proposé ci-dessus.

76. Le représentant de l'Organisation arabe de développement industriel a dit que son organisation avait effectué des études spécialisées sur les industries de biens d'équipement et de machines-outils et effectuait maintenant un certain nombre d'études sur le développement industriel. Son organisation était prête à coopérer avec la CEAO dans ces domaines et en particulier à étendre les principales études présentées par la CEAO à tous les pays arabes. Il a fait l'éloge de l'action sérieuse de la CEAO pour réaliser un bond en avant quant à la qualité du développement industriel des pays de la région. L'industrie des biens d'équipement devra utiliser des matériaux intermédiaires produits localement de façon à éviter la dépendance risquée du monde extérieur pour les approvisionnements; toutefois, la production de matériaux intermédiaires serait confrontée au problème des coûts élevés de production, même si la taille du marché n'était pas négligeable, parce que les pays avancés exerçaient un monopole des matières premières fondamentales et de la technologie. En outre,

un effort concerté était nécessaire pour accroître et développer les capacités de négociation des pays en développement en général et les Etats de la région en particulier, de telle sorte qu'ils soient à même de négocier et d'obtenir des prix raisonnables pour la technologie et les matériaux intermédiaires des pays producteurs plus développés.

77. Des observateurs de plusieurs organisations internationales et régionales ont indiqué que leurs organisations étaient prêtes à coopérer avec la CEAO dans ce domaine.

78. Un représentant a ensuite fait quelques observations sur le manque de formation dans le secteur de la production pétrochimique comme la Commission l'avait elle-même exposé. Il a déclaré que les capacités de l'Iraq en ingénierie chimique dépassait ses besoins et que les pays qui en manquaient pouvaient profiter des capacités de l'Iraq. Il a dit qu'il fallait absolument encourager les échanges d'expertise et il a souligné la nécessité de préparer des séminaires pour discuter des détails de toutes ces questions, en particulier dans la région de la CEAO. Le représentant du secrétariat a dit que la question serait prise en considération de telle sorte que tous les autres pays puissent en profiter dans le cadre de la coopération régionale.

(g) Réunion d'un groupe d'experts du commerce extérieur et des statistiques industrielles

79. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/149, contenant un bref aperçu des recommandations adoptées lors de la Réunion du Groupe d'experts du commerce extérieur et des statistiques industrielles, qui s'est tenue à Amman en septembre 1981. Le secrétariat a expliqué que le commerce extérieur était le facteur décisif principal de l'activité économique du monde arabe bien qu'il était difficile de savoir dans quelle mesure il influençait l'économie étant donné que les moyens statistiques étaient insuffisants pour déterminer cette influence. Cela s'appliquait également aux statistiques industrielles qui étaient loin d'être précises et étaient limitées aux grandes entreprises industrielles. Il était donc nécessaire de formuler des principes permettant d'étendre la portée des concepts de ces statistiques et de les unifier de manière à pouvoir faire des comparaisons avec les pays du monde extérieur. La réunion avait examiné dix études préparées par des experts à la Commission et au Bureau de statistique des Nations Unies. Le débat portait essentiellement sur les pratiques nationales dans le domaine du commerce extérieur et des statistiques industrielles, les similitudes et les différences entre les pays et les difficultés auxquelles les organisations de statistiques se heurtaient à cet égard. D'importantes recommandations ont été faites à l'issue de cette réunion.

80. Un représentant a souligné l'importance d'établir une base scientifique sur laquelle les pays de la région pouvaient compter pour recueillir leurs statistiques de commerce extérieur et industrielles étant donné que la disponibilité des statistiques était une condition fondamentale pour formuler des politiques financières et commerciales et des plans de développement dans les pays de la région. Il a indiqué que la différence qui existait entre les réglementations des tarifs douaniers dans les pays de la région était la raison pour laquelle on obtenait des statistiques contradictoires en ce qui concerne la classification des produits de base. Il faudrait donc normaliser ces réglementations.

81. Un autre représentant a souligné l'importance des statistiques du commerce extérieur fondées sur des principes scientifiques. Il a appuyé la proposition du secrétariat de tenir une réunion de travail pour les douaniers et les statisticiens le dernier trimestre de 1983, à laquelle participeraient également les spécialistes des ministères du commerce extérieur chargés de formuler les principes que les services de douane devraient suivre. Il a appuyé la proposition d'organiser un stage de formation industrielle régional le premier trimestre de 1983.

82. Un représentant a proposé que ces réunions et études comprennent les statistiques du secteur bancaire étant donné le lien étroit qui existe entre ce secteur et le commerce extérieur. Le secrétariat a appuyé les remarques des divers représentants tout en indiquant que les statistiques du commerce extérieur ne comprenaient pas les statistiques du secteur bancaire puisqu'elles ne se rapportaient qu'aux quantités de produits de base importées par chaque pays et non pas aux opérations financières. Le secteur bancaire avait ses propres statistiques.

(h) Réunion d'un groupe d'experts sur les formes possibles de coopération et d'intégration économiques en Asie occidentale

83. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/150, contenant un rapport sur les travaux et les recommandations de la Réunion d'un groupe d'experts sur les formes possibles de coopération et d'intégration économiques en Asie occidentale, qui s'est tenue à Beyrouth en décembre 1981. Cette réunion avait été préparée en consultation avec la Ligue des Etats arabes, le Conseil de l'unité économique arabe, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et plusieurs organisations régionales intéressées. On s'était soigneusement assuré que des experts hors de la région y participeraient en invitant des organisations internationales telles que la CNUCED, la Banque mondiale, les commissions régionales des Nations Unies et des groupes économiques régionaux des pays en développement, tels que le Groupe andin et l'Association des nations du Sud-Est asiatique, ainsi que ceux des pays développés telle que la Communauté économique européenne. Des recommandations et des propositions ont été faites à l'issue de la Réunion dans lesquelles la nécessité d'instaurer une stratégie régionale à long terme avait été soulignée pour coordonner les politiques économiques nationales, adopter une approche souple afin d'assurer

le succès des efforts et des mesures visant à la coopération et à l'intégration, et se concentrer sur la planification sous-régionale, en particulier en ce qui concerne les activités de formation de la main d'oeuvre et de la recherche scientifique. La réunion avait également souligné la nécessité d'étudier l'expérience des entreprises communes et d'éviter le double emploi des activités des diverses organisations régionales s'occupant de la coopération économique.

84. Un représentant a demandé que cette question soit appréhendée d'une façon globale qui ne comprendrait pas seulement les pays de la CEAO mais également les autres Etats arabes, en pleine coopération et coordination avec les organisations créées par la Ligue des Etats arabes. Il a également demandé que la Commission continue à suivre ces recommandations en les présentant à toutes les organisations et institutions intéressées de telle sorte qu'elles puissent en profiter.

85. Plusieurs observateurs ont pris part au débat. Ils ont fait l'éloge des travaux réalisés à cette réunion et ont proposé que la coopération entre les organisations et la Commission soit développée à la lumière des derniers événements.

86. Un autre représentant a parlé de la nécessité de donner suite aux recommandations adoptées à cette réunion et d'assurer la coordination avec les organes, institutions et organisations arabes, régionaux et internationaux, dans l'étude de l'intégration économique. Il a proposé que les études et enquêtes préparées par la réunion soient rassemblées en un seul volume en arabe et en anglais qui serait distribué aux Etats membres de telle sorte que les institutions et organes nationaux puissent en bénéficier.

87. Un autre représentant s'est félicité de l'intérêt de la CEAO pour la coopération qui existait "de bas en haut" lors de la discussion et de l'étude de la coopération entre Etats membres de la Commission.

88. Le Secrétaire exécutif a indiqué que la Commission s'efforcera d'intégrer ses efforts dans ce domaine avec les organisations arabes et internationales intéressées.

(i) Séminaire sur les politiques en vigueur dans les Etats arabes dans le domaine de la technologie

89. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/151, contenant un bref aperçu des travaux du Séminaire sur les politiques en vigueur dans les Etats arabes dans le domaine de la technologie, qui s'est tenue à Paris en décembre 1981, en coopération avec l'UNESCO, auquel plusieurs représentants des Etats membres de la CEAO participaient ainsi que des observateurs et d'éminentes personnalités. Le Séminaire portait sur plusieurs études et documents traitant d'importantes questions telles que l'expérience du Groupe des pays andins qui a mis au point des services consultatifs d'ingénierie;

le rôle joué par des bureaux d'expertise, d'ingénierie et d'études en Inde pour mettre au point, adapter et transférer la technologie; l'expérience de l'Algérie et du Maroc en matière de transfert de technologie et ses conséquences sur l'emploi; le rôle des institutions technologiques dans l'évolution de l'industrie du fer et de l'acier en Egypte et la stratégie adoptée par les sociétés multinationales en ce qui concerne leurs investissements à l'étranger.

90. Un représentant a fait remarquer que les deux Yémens ne disposaient pas de centres spécialisés pour le transfert et l'application de la technologie. Son pays avait besoin de créer un tel centre pour guider le processus de prise de décision relatif à la technologie en usage dans les divers secteurs de l'économie nationale et il demandait de pouvoir bénéficier des services de la CEAO et de l'expérience des Etats de la région dans ce domaine.

91. Un autre représentant s'est ensuite félicité du projet de la CEAO pour la formation d'experts en politiques à suivre en matière de technologie dans la région. Il a ajouté que le Yémen pouvait participer aux programmes de formation par l'intermédiaire des ministères compétents. Il se demandait s'il serait possible d'étudier l'évolution de la technologie dans les divers domaines particuliers aux pays en développement.

92. Evoquant ce qui précédait, le Secrétaire exécutif a dit que la Commission était reconnaissante à l'UNESCO d'aider à préparer et à organiser cet important rassemblement et au Gouvernement des Pays Bas qui l'avait financé. La véritable question n'était pas le transfert de la technologie, qui ne résoudrait pas le problème, mais la mise au point d'une technologie spécialement adaptée à la région. La CEAO était prête à apporter son aide aux pays membres, en particulier, aux pays les moins avancés, en préparant leurs études par pays pour des séminaires et des conférences sur des questions scientifiques et de technologie. Il a fait observer que la CEAO avait commencé à réaliser des projets pratiques financés par le Fonds spécial à Vienne. Il importait plus de prendre des mesures pratiques de progrès dans ce domaine que de publier des rapports et des recommandations sur le sujet de la science et de la technologie. Il a conclu en disant qu'une importance considérable était donnée à la science et à la technologie dans le Plan à moyen terme de la Commission.

3. Etudes des conséquences de la catastrophe naturelle survenue au Yémen démocratique par suite des pluies torrentielles

93. Le secrétariat a présenté cette question dans le document E/ECWA/156 contenant un rapport élaboré par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe sur les constatations de la situation à la suite des inondations qui ont touché la République démocratique populaire du Yémen en 1982. Le Secrétaire exécutif a annoncé à la Commission que les renseignements dont il disposait sur cette catastrophe naturelle,

recueillis par une inspection sur le terrain des circonscriptions affligées, montraient à l'évidence qu'une vaste région était touchée et que les pluies torrentielles avaient causé des pertes en vie humaine et en bétail, en plus des graves dégâts aux installations d'irrigation, agricoles, et de travaux publics dans tous ces districts. Le Gouvernement avait estimé le total des dégâts à environ 330 millions de dinars du Yémen, soit 960 millions de dollars. Il a reçu une assistance immédiate des gouvernements et des organisations internationales et régionales, avec en tête des équipes envoyées par le Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial. Malgré l'aide reçue, la situation requiert que des efforts encore plus grands soient faits afin d'assurer une arrivée suffisante d'aide internationale financière et matérielle et permettre au pays victime de surmonter les difficultés provoquées par la catastrophe ruineuse qui l'a frappé et l'aider à recouvrer sa capacité productrice.

94. Le représentant du Yémen démocratique a ensuite parlé de l'importance de la neuvième session. Il a dit que son pays considérait la CEAO comme l'un des principaux centres au sein des Nations Unies dans le domaine du développement économique et social et qu'il appartenait aux Etats de la région d'agir de concert avec ses branches d'activité et son action. Il a poursuivi en parlant de la catastrophe qui s'était abattue sur son pays, disant que cette catastrophe était d'une telle ampleur qu'elle réduisait une importante partie du plan de développement économique et social à zéro et obligeait son gouvernement à réattribuer des ressources disponibles afin d'absorber les fardeaux imposés par la situation d'urgence et à reconstruire des institutions économiques. Il a fait appel aux Etats de la région et à la communauté internationale pour qu'ils apportent leur contribution à la reconstruction. Sans aucun doute, la recommandation formulée par la présente réunion aura une influence sur cet appel. Il a remercié les Etats arabes et les autres Etats, les organisations arabes et internationales dont l'assistance rapide avait largement contribué à atténuer l'épreuve de cette catastrophe.

95. Le représentant du Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a donné un compte rendu détaillé de ce qui était arrivé au Yémen démocratique. Des photographies avaient été reçues par satellite et examinées par les responsables du Bureau; elles confirmaient les renseignements contenus dans le rapport du Secrétaire exécutif. Il a ensuite parlé des efforts du Gouvernement pour mettre sur pied des opérations de secours et il a dit que le pays avait fait preuve de ses capacités à affronter la catastrophe malgré le manque de ressources nécessaires. Il a parlé de la perte que cette catastrophe causerait au plan de production et du déficit qu'elle provoquerait dans la balance des paiements. La prochaine récolte produirait au mieux la moitié du rendement précédent. Il a ensuite parlé de l'assistance fournie par les Gouvernements et les organisations internationales. Tout d'abord, il avait été difficile de procéder aux opérations de sauvetage à cause des problèmes de communications dus aux inondations. Il a ensuite parlé des mesures qui devraient être prises après la phase d'urgence, c'est-à-dire la reconstruction après la destruction.

96. Un autre représentant, évoquant l'échelle de la catastrophe naturelle au Yémen démocratique, l'a décrite comme étant encore plus importante que ce que l'on avait pensé tout d'abord, surtout parce que cette catastrophe succédait aux conséquences désastreuses des pluies torrentielles qui étaient tombées pendant trois ans et qui avaient détruit les habitations et ravagé les sols. Il était encore impossible de mesurer avec quelque exactitude l'ampleur du désastre à cause de la difficulté à obtenir des renseignements complets. Il a fait appel aux pays de la région et aux organisations internationales pour qu'elles se hâtent d'apporter leur aide à la région Sud du Yémen démocratique et a fait appel à la CEAO et à la communauté internationale pour coopérer avec le Gouvernement en répondant aux besoins du programme de reconstruction d'urgence. A cet égard, il a présenté le projet de résolution E/ECWA/IX/L.1 qui a été adopté à l'unanimité par la Commission. (Pour le texte de la résolution, voir le chapitre IV, résolution 107 (IX)).

4. Situation financière des programmes de la Commission et renforcement du Compte des contributions financières
(point 9 de l'ordre du jour)

97. Le secrétariat a présenté les documents E/ECWA/152 et Add.1, Add.2 et Add.3, contenant un rapport détaillé sur la situation financière des programmes de la Commission et le renforcement du Compte des contributions financières. Le représentant du secrétariat a fait observer que les difficultés économiques qui confrontaient le monde se reflétaient dans le montant des ressources disponibles à la CEAO pour réaliser ses programmes de travail. Le Secrétaire général des Nations Unies, soucieux d'alléger autant que possible les difficultés financières des Etats Membres, avait adopté pour l'Organisation une politique de budgétisation sur la base zéro pour l'exercice biennal 1982-1983. Si les circonstances demeuraient telles qu'elles étaient, le Secrétaire général maintiendrait la politique de budgétisation sur la base zéro jusqu'à ce que les raisons de le faire disparaissent. Certaines institutions financières des Nations Unies avaient noté une baisse des contributions actuelles et projetées qui avait directement affecté les sommes accordées à la CEAO. Le secrétariat faisait tout son possible pour remplir tous les postes vacants au nouveau siège de la Commission à Bagdad afin de parvenir à une meilleure exécution de ses programmes de travail que par le passé. Le secrétariat espérait que, dans les circonstances actuelles, les Etats membres de la CEAO contribueraient au Compte des contributions financières afin de lui permettre de transformer son nouveau siège en un centre de développement économique et social pour la région. Le secrétariat était reconnaissant au Gouvernement de la République d'Iraq de l'important appui qu'il a accordé dans le passé et qu'il continue à accorder à la Commission pour réaliser ses programmes de travail et aux Gouvernements des Pays-Bas et de la France de leurs contributions financières permettant de réaliser certains programmes importants. Le secrétariat a également remercié le Gouvernement libanais de sa chaleureuse hospitalité et de son aide lorsque la Commission était installée au Liban malgré les circonstances difficiles dans lesquelles se trouvait le pays.

98. En réponse à la demande de clarification de l'une des délégations, le Secrétaire exécutif a dit que la budgétisation sur la base zéro signifiait qu'aucune ouverture de crédit supplémentaire ne serait accordée à aucun programme des Nations Unies, bien que les conséquences de l'inflation monétaire sur les ressources de base seraient prises en considération. Cela signifiait aussi qu'aucun poste nouveau ne serait créé. Il a remarqué que certains Etats membres n'avaient pas participé aux réunions de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Rappelant que la CEAO avait été créée 20 ans ou plus après d'autres Commissions régionales, il a dit que l'application de ladite politique de budgétisation sur la base zéro à la CEAO signifiait que celle-ci serait privée des ressources qui avaient été obtenues dans le passé par les autres Commissions.

99. A propos des remarques du Secrétaire exécutif, un représentant a dit que la situation devrait être exposée aux délégations des pays membres qui participaient à la Cinquième Commission de telle sorte qu'elles puissent aider le secrétariat à obtenir une part équitable des crédits ouverts des Nations Unies. Il a ensuite remercié le Gouvernement libanais d'avoir accueilli le siège de la CEAO ces dernières années et a invité les participants à la séance à remercier le Gouvernement iraquien d'avoir facilité l'installation du siège permanent de la Commission en Iraq. Un projet de résolution a été présenté à cet effet.

100. Le représentant du Qatar a fait l'éloge des efforts de la Commission pour mettre sur pied les programmes extra-budgétaires, qui ont permis au secrétariat de répondre aux besoins des Etats membres en programmes spéciaux et en services d'expertise technique. Il a ensuite attiré l'attention des participants sur le volume d'aide et de prêts que son pays fournissait aux pays en développement et a annoncé que son pays faisait don au Compte des contributions financières de \$ 100 000 pour permettre aux programmes de la Commission de se poursuivre.

101. Un représentant a fait observer que toutes les contributions et les donations au budget seraient assignées aux programmes, projets et services d'experts qui pourraient profiter à tous les Etats membres. Toutefois, il a fait remarquer que le rapport du Secrétaire exécutif sur les progrès réalisés dans l'application du programme de travail montrait qu'environ 14 programmes ou parties de programme n'avaient pas été réalisées à cause du manque de personnel. Cette situation aurait des conséquences néfastes sur les travaux de la Commission.

102. Le Secrétaire exécutif a remercié le Gouvernement du Qatar de sa contribution au Compte des contributions financières. A propos de la question du manque de personnel, il a déclaré qu'il avait expliqué à diverses occasions pourquoi la CEAO n'avait pas pu remplir certains postes vacants. Il a ajouté que l'important n'était pas de remplir des postes mais de maintenir la qualité du personnel actuel.

5. Coopération entre pays en développement
(point 10 de l'ordre du jour)

103. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/153 contenant un rapport sur les activités de la Commission visant à encourager la coopération économique et technique entre pays en développement. Le document passait en revue la recherche, les réunions et les services consultatifs destinés à renforcer la coopération entre les pays en développement et à réaliser l'intégration régionale. Il résumait les dispositions régionales qui avaient été prises pour accroître la coordination et la coopération avec les organisations régionales. La CEAO avait poursuivi ses consultations et ses contacts avec les autres commissions régionales en vue de mettre au point de nouvelles entreprises communes. En présentant cette question, le Secrétaire exécutif a déclaré que la question figurait à l'ordre du jour chaque année, conformément à une décision de la Commission, car la coopération entre pays en développement était une condition préalable nécessaire pour remédier à leur situation actuelle. Les membres de la Commission devraient profiter de l'expérience des autres groupes régionaux. A cet égard, la Commission s'associait activement aux pays en développement des autres régions par l'intermédiaire de leurs commissions économiques telles que la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et des négociations ont commencé avec la Commission économique pour l'Amérique latine.

104. A propos de la coopération entre pays en développement, un représentant a dit que l'importance de la coopération technique et économique entre eux découlait du principe de l'indépendance. Il s'est référé à l'action de son pays dans ce domaine et a demandé que la CEAO joue un rôle de coordonnateur pour faire progresser la coopération technique entre les Etats de la région.

6. Décentralisation des activités économiques et sociales vers les commissions régionales et renforcement de celles-ci
(point 11 de l'ordre du jour)

105. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/154 relatant les progrès réalisés par la décentralisation vers la Commission et son renforcement dans le cadre de la restructuration des secteurs économique et social dans le système des Nations Unies, en particulier par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Le but de la décentralisation était de donner l'occasion aux commissions régionales de participer efficacement, chacune dans sa région et sans empiéter sur les juridictions des autres organes des Nations Unies et des institutions spécialisées, aux activités suivantes: esquisser les objectifs des programmes internationaux que les commissions régionales aident à exécuter; préparer les négociations aux niveaux international et régional, eu égard aux besoins pressants des pays en développement, membres des commissions régionales conformément aux pratiques des Nations Unies; et, effectuer des consultations avec les chefs d'organes des Nations Unies responsables des programmes régionaux en vue d'examiner la possibilité de prendre les dispositions inter-institutions appropriées. Le secrétariat de la CEAO, en consultation avec les secrétariats des autres commissions régionales, avait donné suite, à divers niveaux, local et international, aux efforts pour décentraliser la responsabilité des activités vers les commissions régionales d'une manière systématique.

106. Un représentant a dit que le document E/ECWA/154 donnait quelques renseignements sur le mandat de la Commission en ce qui concerne la formulation des objectifs des programmes globaux et de certaines activités de développement. Il a indiqué que le fait que la Commission se limite à des questions relatives à l'environnement et aux ressources en eau était une question qui devrait être ré-examinée. Le mandat de la Commission devrait comprendre aussi d'autres domaines tels que les statistiques, la population, le commerce, la science et la technologie. Elle devrait avoir un rôle à la fois de planification et un rôle exécutif et devrait réduire la centralisation qui pèse lourdement sur certains Etats, les empêchant de mener à bien leurs activités de développement en temps voulu. Il a ajouté que les restrictions administratives et financières imposées aux activités de la Commission par certains gouvernements limitaient la souplesse de fonctionnement de la Commission et devraient être examinées.

107. Le Secrétaire exécutif a remercié l'orateur et a exprimé son appui à la décentralisation accrue de pouvoirs vers la Commission. Il a dit que, si les Etats membres étaient d'accord, ils devraient tenter sérieusement d'obtenir une résolution dans le cadre des Nations Unies.

7. Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)

108. Le représentant du Liban a exprimé sa gratitude à l'orateur de ses remarques bienveillantes à l'égard du Liban et de ses efforts pour faciliter les travaux de la Commission économique pour l'Asie occidentale et lui permettre de remplir ses obligations et ses fonctions. Il a remercié le Secrétaire exécutif de la Commission et a fait l'éloge des efforts remarquables déployés par le Gouvernement iraquien pour accueillir cette session. Il a parlé en termes très élogieux de l'aide immense que l'Iraq avait fournie à la Commission pour l'installation de son siège permanent à Bagdad. Il a invité les Etats membres de la Commission à intensifier leurs efforts et à accroître leur appui au Liban pour aider ce pays à traverser les circonstances difficiles dans lesquelles il se trouvait à l'heure actuelle.

8. Date et lieu de la dixième session

109. Les membres de Commission sont convenus de tenir la dixième session à Bagdad, siège de la Commission, à une date qui serait fixée conformément au règlement intérieur provisoire de la Commission.

9. Adoption du rapport de la Commission sur sa neuvième session (point 13 de l'ordre du jour)

110. A la huitième séance, le 12 mai 1982, la Commission a adopté son projet de rapport au Conseil économique et social et a autorisé le Rapporteur à exposer tous les changements de forme nécessaires.

D. Programme de travail et priorités

111. A sa huitième session en 1981, la Commission avait adopté le programme de travail et les priorités pour 1982-1983^{1/}.

^{1/} Voir documents E/ECWA/118/Add.1 à 5.

IV. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION
A SA NEUVIEME SESSION

108 (IX) Assistance à l'Organisation de libération de la Palestine^{1/}

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Ayant examiné la note du Secrétaire exécutif (E/ECWA/144), relative aux pays les moins avancés de la région de la CEAO, et le document E/ECWA/CMTP/WP.2/Rev.1 relatif au programme de travail et aux priorités pour la période 1984-1989,

Considérant les conditions économiques et sociales actuelles du peuple arabe de Palestine,

Prie le Secrétaire exécutif, lorsque des demandes d'assistance à l'Organisation de libération de la Palestine lui sont présentées, de suivre le barème sur lequel se base la Commission lorsqu'elle accorde son assistance aux pays les moins avancés de la région.

7ème séance
11 mai 1982

1/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 47 à 49 ci-dessus.

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant la note du Secrétaire exécutif (E/ECWA/141) sur la suite donnée à l'application de la résolution 28 (III) sur le recensement du peuple arabe de Palestine,

Prenant note de l'accord passé entre l'Organisation de libération de la Palestine et le secrétariat de la Commission tel qu'il apparaît à l'alinéa c) du paragraphe 4 et au paragraphe 6 du document E/ECWA/141,

1. Prie instamment les Etats qui accueillent le peuple arabe de Palestine de fournir à l'Organisation de libération de la Palestine tous les renseignements nécessaires à l'application du projet de recensement du peuple arabe de Palestine et de permettre à l'Organisation de prendre les dispositions et les mesures nécessaires pour exécuter l'opération de recensement d'une manière conforme aux dispositions et à la législation en vigueur dans les Etats intéressés;

2. Prie le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population de poursuivre le financement du projet de recensement du peuple arabe de Palestine;

3. Prie le Secrétaire exécutif de la Commission de transmettre cette résolution au Directeur du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.

7ème séance
11 mai 1982

^{1/} Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 50 à 52 ci-dessus.

110 (IX) Transfert des bureaux de la Commission à Bagdad^{1/}

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Tenant compte avec satisfaction de la note du Secrétaire général sur les mesures prises pour appliquer sa résolution 95 (VIII) relative au transfert des bureaux de la Commission à Bagdad,

Reconnaissant l'importance de recruter et de retenir du personnel qualifié pour l'école où pourront aller les enfants du personnel de la CEAO, qui aurait un programme scolaire international offrant des possibilités éducatives et linguistiques variées et facilitant la réinsertion des enfants intéressés dans le système scolaire de leur pays ou dans un autre système scolaire international,

Exprimant sa gratitude au Gouvernement de la République iraquienne pour l'action et l'intérêt qu'il a manifestés en offrant généreusement un complexe d'édifices scolaires modernes qui constituent une importante facilité scolaire;

1. Prie le Secrétaire général de poursuivre les dispositions nécessaires à l'adoption des instruments légaux en vue de la création d'une école vraiment internationale qui réponde aux besoins du personnel de la CEAO, y compris les dispositions prises avec le pays hôte reconnaissant le statut spécial et le caractère distinctement international de l'école et, si cela est souhaitable, les dispositions permettant l'intégration ou la coopération avec les institutions scolaires existantes de même type à Bagdad;

2. Prie en outre le Secrétaire général d'explorer les moyens de fournir un financement suffisant à l'école, en particulier, une base de capital adéquate, et de créer un fonds d'affectation spéciale à cet effet conformément au Règlement financier des Nations Unies;

3. Demande aux gouvernements intéressés, aux institutions internationales et nationales et aux individus de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale et à l'école de telle sorte qu'elle puisse fonctionner rapidement.

8ème séance
12 mai 1982

^{1/} Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 44 à 46 ci-dessus.

III (IX) Assemblée mondiale sur le vieillissement^{1/}

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant les résolutions relatives à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement (1982), en particulier, les résolutions 34/153, 35/125, 36/20 et 36/30 de l'Assemblée générale,

Consciente de l'accroissement rapide du groupe plus âgé de la population à la fois dans le monde et dans la région de la CEAO,

Notant que la prise de mesures rapides peut réduire l'ampleur des problèmes auxquels il faudra faire face au cours des années à venir,

Ayant examiné le document intitulé "Contribution régionale à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement" (E/ECWA/155),

Notant avec préoccupation le manque de planification adéquate en faveur des vieillards dans les pays de la région et la basse priorité donnée aux programmes destinés à ces personnes,

Consciente du rôle important que les vieillards ont toujours joué dans la famille et dans la vie sociale des pays de la région,

1. Adopte le document intitulé "Contribution régionale à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement";
2. Prie le Secrétaire exécutif de transmettre ce document au Secrétaire général de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement comme la contribution de la région de l'Asie occidentale au Plan mondial d'action sur le vieillissement;
3. Prie en outre le Secrétaire exécutif de poursuivre les travaux du secrétariat sur le vieillissement, en vue d'améliorer le bien être des vieillards;
4. Prie instamment les membres de la Commission de participer pleinement aux délibérations de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et à l'élaboration du Plan mondial d'action sur le vieillissement et d'appliquer ce plan par tous les moyens.

8ème séance
12 mai 1982

^{1/} Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 53 et 54 ci-dessus.

112 (IX) Activités régionales pour l'Année internationale de la jeunesse^{1/}

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant les résolutions 34/151 du 17 décembre 1979 et 35/126 du 11 décembre 1980 de l'Assemblée générale, par lesquelles l'Assemblée générale a décidé de désigner et d'observer 1985 comme Année internationale de la jeunesse: participation, développement, paix,

Rappelant aussi la résolution 36/28 du 13 novembre 1981 de l'Assemblée générale qui souscrivait au programme spécifique de mesures et d'activités pour l'Année internationale de la jeunesse tel qu'il avait été adopté par le Comité consultatif lors de sa première session en 1981,

Reconnaissant la profonde importance d'assurer une participation active des jeunes au développement global de la société de la région de la CEAO et notant que la population jeune de cette région avait augmenté, fait qui avait des répercussions sociales sur la croissance économique et les progrès sociaux,

Reconnaissant également que la Commission accorde une priorité élevée au développement des ressources humaines et donne une importance particulière à l'intégration sociale des divers groupes de la population dans le développement national,

Consciente que le succès à tous les niveaux de l'"Année internationale de la jeunesse: participation, développement, paix" exige une préparation adéquate de tous les Etats membres de la Commission et leur appui sans réserve,

1. Invite les Etats membres de la CEAO à déployer tous les efforts possibles pour mettre en oeuvre le programme spécifique des dispositions et activités à entreprendre avant et au cours de l'Année internationale de la jeunesse;

2. Prie instamment le Secrétaire exécutif d'aider les Etats membres de la CEAO à préparer et à observer l'Année internationale de la jeunesse en insistant plus particulièrement sur les programmes visant à accroître la participation de la jeunesse au développement national et à établir le mécanisme national approprié pour l'Année internationale de la jeunesse;

3. Prie le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour convoquer une réunion régionale sur l'Année internationale de la jeunesse en 1983 en coopération avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, afin de formuler un plan d'action régional pour la jeunesse qui serait conforme à la stratégie de l'Année telle qu'approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-sixième session et qui tiendrait compte des besoins de la jeunesse dans la région.

8ème séance
12 mai 1982

^{1/} Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 105 à 107.

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Consciente de l'alarmante croissance de la demande alimentaire par rapport à la production locale dans la région de la CEAO, entraînant une diminution constante de l'autosuffisance alimentaire, surtout en ce qui concerne les céréales qui sont un aliment de base dans la région,

Convaincue qu'il existe des possibilités considérables pour investir effectivement le capital excédentaire de la région en projets de sécurité alimentaire dans les pays touchés par les problèmes alimentaires et la malnutrition,

Convaincue en outre que, dans le contexte de la coopération régionale, l'assistance pour renforcer la sécurité alimentaire des pays les moins fortunés de la région devient une obligation morale impérative de tous les pays de la région, individuellement et collectivement,

Notant avec satisfaction les mesures prises par les pays producteurs de pétrole de la région, sur une base bilatérale ou par les voies officielles régionales ou internationales, pour aider les pays plus pauvres à améliorer leur situation alimentaire et à développer leur production agricole,

Reconnaissant le rôle des stratégies du secteur alimentaire qui ont été élaborées par le Conseil alimentaire mondial comme un moyen pour les pays en développement intéressés, de parvenir à une approche intégrée en vue d'accroître leur production alimentaire, améliorer leur consommation et attirer les ressources internationales nécessaires,

Notant également avec appréciation les efforts du secrétariat de la CEAO dans le domaine de la sécurité alimentaire,

1. Prie instamment tous les membres de considérer la sécurité alimentaire comme leur responsabilité commune, ce qui devrait se manifester dans leurs politiques nationales;

2. Prie instamment les membres ainsi que les organismes de développement régional d'intensifier plus avant leurs efforts dans le but d'améliorer la production et la sécurité alimentaires dans la région;

3. Prie instamment les Gouvernements et les organisations internationales intéressées et, en particulier, les Gouvernements de la région et les organismes de développement régional de fournir l'appui technique et l'assistance alimentaire nécessaires aux projets de sécurité alimentaire de la région, en particulier, dans les pays les moins avancés;

4. Demande au Secrétaire exécutif de renforcer les activités de la Commission relatives à la sécurité alimentaire dans son futur programme de travail en accord et en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et en coordination avec l'Organisation arabe du développement agricole.

8ème séance
12 mai 1982

1/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 63 à 66 ci-dessus.

Annexe I

INCIDENCES FINANCIERES DE LA RESOLUTION
ADOPTÉE AU COURS DE LA SESSION

Incidences financières du projet de résolution sur le Plan à
moyen terme de la CEAO pour la période 1984-1989
(E/ECWA/IX/L.8)

1. Assistance temporaire pour les réunions \$ 20 000^{1/}

^{1/} Evaluation basée sur les coûts d'interprétariat pour deux réunions au cours de l'exercice biennal 1982-1983.

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS PRESENTES A LA COMMISSION
A SA NEUVIEME SESSION

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
E/ECWA/135	Ordre du jour provisoire
E/ECWA/135/Rev.1	Ordre du jour
E/ECWA/135/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
E/ECWA/136	Organisation des travaux (Note du Secrétaire exécutif)
E/ECWA/137	Invitation aux Etats Membres des Nations Unies à participer en capacité consultative aux activités de la neuvième session de la Commission (Note du Secrétaire exécutif)
E/ECWA/137/Rev.1	<u>Idem</u> : Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/137/Rev.2	Invitation aux Etats Membres des Nations Unies à participer en capacité consultative aux activités de la neuvième session de la Commission
E/ECWA/138	Rapport sur les activités de la Commission: progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme de travail Rapport du Secrétaire exécutif
E/ECWA/138/Add.1	Rapport sur les activités de la Commission: progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme de travail Activités de coopération technique
E/ECWA/138/Add.2	Rapport sur les activités de la Commission: progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme de travail Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/139	Rapport sur les activités de la Commission: suite donnée aux résolutions de la Commission Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/139/Add.1	Publié antérieurement sous la cote E/ECWA/155/Add.1
E/ECWA/140	Rapport sur les activités de la Commission: suite donnée à l'application de la résolution 27 (III) de la CEAO sur l'étude générale de la situation économique et sociale et du potentiel du peuple arabe de Palestine

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
E/ECWA/141	Rapport sur les activités de la Commission: suite donnée à l'application de la résolution 28 (III) sur le recensement du peuple arabe de Palestine Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/142	Projet de rapport du Comité spécial intergouvernemental d'experts sur le Plan à moyen terme pour la période 1984-1989
E/ECWA/142/Rev.1	Rapport du Comité spécial intergouvernemental d'experts sur le Plan à moyen terme pour la période 1984-1989
E/ECWA/143	Suite donnée au niveau régional aux travaux des conférences mondiales des Nations Unies et des réunions régionales de la CEAO: Conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles et renouvelables (Nairobi, 10-21 août 1981) Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/144	Suite donnée au niveau régional aux travaux des conférences mondiales des Nations Unies et des réunions régionales de la CEAO: Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Paris 1-14 septembre 1981) Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/145	Suite donnée au niveau régional aux travaux des conférences mondiales des Nations Unies et des réunions régionales de la CEAO: Réunion d'un groupe d'experts sur les questions de gestion, de conservation et de mise en valeur des ressources agricoles dans la région de la CEAO (Damas, 9-15 mai 1981) Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/146	Suite donnée au niveau régional aux travaux des conférences mondiales des Nations Unies et des réunions régionales de la CEAO: Conférence sur l'émigration internationale dans le monde arabe (Nicosie, 11-16 mai 1981) Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/147	Suite donnée au niveau régional aux travaux des conférences mondiales des Nations Unies et des réunions régionales de la CEAO: Réunion d'un groupe d'experts sur la mise en valeur de l'industrie pétrochimique dans la région de la CEAO (Vienna, 9-12 juin 1981) Note du Secrétaire exécutif

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
E/ECWA/148	Suite donnée au niveau régional aux travaux des conférences mondiales des Nations Unies et des réunions régionales de la CEAO: Réunion d'un groupe d'experts sur l'identification des projets de coopération régionale dans le domaine des industries de biens d'équipement et des industries de machines-outils (Vienne, 15-19 juin 1981) Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/149	Suite donnée au niveau régional aux travaux des conférences mondiales des Nations Unies et des réunions régionales de la CEAO: Réunion d'un groupe d'experts sur les statistiques de commerce extérieur et les statistiques industrielles (Amman, 5-10 septembre 1981) Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/150	Suite donnée au niveau régional aux travaux des conférences mondiales des Nations Unies et des réunions régionales de la CEAO: Réunion d'un groupe d'experts sur les formes possibles de coopération et d'intégration économiques en Asie occidentale (Beyrouth, 14-18 décembre 1981) Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/151	Suite donnée au niveau régional aux travaux des conférences mondiales des Nations Unies et des réunions régionales de la CEAO: Séminaire relatif aux politiques technologiques en vigueur dans les Etats arabes (Paris, 14-18 décembre 1981) Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/152	Situation financière des programmes de la Commission et renforcement du Compte des contributions financières: Situation financière des programmes de la Commission Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/152/Add.1	Situation financière des programmes de la Commission et renforcement du Compte des contributions financières: Etat du Compte des contributions, et renforcement du Compte Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/152/Add.2	Situation financière des programmes de la Commission et renforcement du Compte des contributions financières: Situation financière des programmes de la Commission: Ressources extrabudgétaires qui soutiennent le Programme de la Commission

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
E/ECWA/152/Add.2/Corr.1	Situation financière des programmes de la Commission et renforcement du Compte des contributions financières
E/ECWA/152/Add.3	Situation financière des programmes de la Commission et renforcement du Compte des contributions financières: Etat du Compte des contributions financières et son renforcement Suite donnée à la résolution 99 (VIII) de la CEAO
E/ECWA/153	Coopération entre pays en développement Rapport du Secrétaire exécutif
E/ECWA/154	Décentralisation des activités économiques et sociales vers les commissions régionales et renforcement des commissions Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/155	Rapport sur les activités de la Commission: Contribution régionale à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement Rapport du Secrétaire exécutif
E/ECWA/155/Add.1	Voir rectificatif E/ECWA/155/Add.1/Corr.1
E/ECWA/155/Add.1/Corr.1	Rapport sur les activités de la Commission: Suite donnée à la résolution du rectificatif de la Commission. (La cote doit se lire E/ECWA/139/Add.1)
E/ECWA/156	Recherches préliminaires quant à la situation résultant des inondations qui ont affligé la République démocratique populaire du Yémen (29-30 mars 1982)
E/ECWA/157	Projet de rapport sur la neuvième session (Bagdad, 8-12 mai 1982)
E/ECWA/IX/L.1 à 8	Projets de résolutions
E/ECWA/INF.30	Note d'information à l'intention des participants
E/ECWA/INF.31	Liste provisoire des participants
E/ECWA/INF.31/Rev.1	Liste des participants
E/ECWA/INF.32	Liste des documents présentés à la neuvième session
E/ECWA/157/Rev.1	Rapport de la Commission sur sa neuvième session (Bagdad, 8-12 mai 1982).